N° 2 - MARS 2012

# Trait de Gestion

Accompagner la recherche biomédicale en IDF



- 1700 chercheurs
- 2250 ingénieurs et techniciens
- 180 structures de recherche

## édito

La plateforme de gestion partagée entre l'Université Paris Diderot et la Délégation régionale Inserm Paris 7 illustre la démarche constante de qualité du service offert aux unités qui anime les délégations régionales de l'Inserm et qui se traduit par des solutions innovantes relevant de la «créativité administrative». Je souhaite remercier nos partenaires de l'Université et de l'UFR de médecine car ce «guichet unique de gestion» suscite la satisfaction des directeurs d'unité ayant souscrit à cette expérimentation. Les réformes du paysage de la recherche pèsent aussi sur les fonctions d'administration de la recherche. Il me semble dès lors essentiel d'accompagner les évolutions rapides des missions et des métiers des IT et IATOS à travers la mutualisation des meilleurs savoir-faire de l'Inserm et de l'Université, la convergence de nos forces et moyens, et par l'expérimentation de nouveaux modèles d'organisation.

**Laurence Lomme,** Déléguée régionale Inserm Paris 7

# Actualités

## Élargissement de la plateforme de gestion partagée DR Paris 7/ Université Paris Diderot

Depuis janvier 2011, une plateforme de gestion partagée est expérimentée entre l'Inserm et l'Université Paris Diderot. L'objectif est d'abord de simplifier les tâches administratives des laboratoires en leur offrant un guichet unique pour toute question portant sur la gestion des dotations annuelles (Inserm et Université Paris Diderot), des contrats de recherche et des recrutements sur ces contrats. Un seul interlocuteur, une seule règle de gestion, un seul logiciel !

Cette expérimentation est bien accueillie par les six premières unités concernées, car ce mode de travail renforce de manière significative les relations entre l'Inserm et l'Université Paris-Diderot (déjà habitués à travailler ensemble) et ce, bien au-delà des questions de gestion financière. Selon le président de l'université, «sa simplicité et sa robustesse» font de cette plateforme un exemple.

Après une année de fonctionnement, cette initiative originale est aujourd'hui plébiscitée par les directeurs des unités et élargie aux 16 laboratoires de l'UFR de médecine de Paris 7 pour continuer à offrir une réponse pragmatique, moderne et inédite permettant une gestion toujours plus performante et de meilleures pratiques.

 Denis Guillaumin

## De nouveaux présidents d'université

**Frédéric Dardel** (Université Paris Descartes), **Philippe Houdy** (Université d'Evry Val d'Essonne) et **Gilles Roussel** (Paris-Est Marne-la-Vallée) ont été élus présidents d'université succédant respectivement à Axel Kahn, Richard Messina et Francis Godard.

 Samia Sayah

## Inauguration du Labex VRI

Le 18 janvier dernier, le Labex Vaccine Research Institute (VRI) contre les maladies infectieuses et hépatites virales, porté par le Pr Yves Lévy (Inserm U955-UPEC, Créteil), a été inauguré en présence de Simone Bonnafous, Présidente de l'UPEC, Jean-François Delfraissy, Directeur de l'ANRS et Thierry Damerval, Directeur délégué général de l'Inserm. Le VRI a pour ambition d'accélérer la mise au point d'un vaccin contre le sida et les hépatites virales et permettra de mieux coordonner les équipes, depuis la recherche fondamentale jusqu'à la recherche clinique.

 Samia Sayah






# L'écho des pôles

## Pôle RH :

### La campagne d'appréciation des ingénieurs et techniciens (IT) de l'Inserm

La campagne annuelle d'appréciation des IT de l'Inserm constitue un rendez-vous essentiel de la politique de gestion des ressources humaines de l'Institut. Le calendrier prévisionnel prévoit une ouverture le **12 mars 2012** et une date limite de validation des dossiers par les responsables hiérarchiques fixée au **6 avril 2012**.
Cette campagne vous offre l'occasion d'un entretien individuel avec votre responsable hiérarchique et constitue dès lors un moment privilégié de dialogue pour faire un bilan de votre activité professionnelle, identifier vos besoins en formation et faire le point sur vos perspectives d'évolution professionnelle (avancement, concours internes, mobilité…).
L'entretien annuel d'appréciation n'est donc pas une formalité administrative. Ainsi, le recensement de vos besoins individuels de formation permettra l'établissement des plans régionaux et du plan national de formation. Quant à l'appréciation écrite du responsable hiérarchique, elle est déterminante dans le dispositif de promotion interne des agents qui remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement (avancement accéléré d'échelon, changement de grade ou de corps). Elle inscrit l'entretien d'appréciation dans une logique de parcours professionnel qui pourrait être prochainement élargie à certains agents contractuels.

#### Les trois étapes de la campagne d'appréciation

**• 1. La rédaction de votre dossier d'appréciation**
Vous serez informé par messagerie électronique de l'ouverture de la campagne d'appréciation. Il vous appartiendra de saisir votre dossier d'appréciation sur le site internet GAIA (gestion de l'appréciation des ITA automatisée). Votre dossier devra comprendre la description de votre évolution de carrière, celles de l'environnement de travail et des fonctions exercées ainsi que l'énoncé détaillé de vos fonctions actuelles (missions et activités). Devront également être mentionnées les formations que vous avez suivies et les diplômes obtenus.

**• 2. L'entretien individuel avec votre responsable hiérarchique**
Cet entretien doit permettre de faire un bilan de votre activité professionnelle et de fixer des objectifs pour l'année à venir. Il doit ainsi porter sur l'activité que vous exercez, sur les axes d'amélioration à envisager et sur vos projets professionnels en tenant compte de l'organisation et du fonctionnement du service. Dans ce cadre, un entretien de formation est réalisé afin de déterminer les besoins de formation au vu des objectifs fixés.



**• 3. L'appréciation écrite de votre responsable hiérarchique**
Une appréciation sur votre valeur professionnelle sera portée au dossier par votre responsable hiérarchique. Après en avoir pris connaissance et formulé des observations éventuelles, le dossier devra être signé par vous-même et votre responsable hiérarchique.

#### La campagne de concours internes

Il convient de souligner que le calendrier prévisionnel de la campagne de concours internes (**du 13 mars 2012 au 19 avril 2012**) est aligné sur celui de la campagne d'appréciation. Cette modalité doit permettre aux agents qui remplissent les conditions d'ancienneté requises pour se présenter aux concours internes, de se déterminer en fonction de l'entretien avec leur responsable hiérarchique et à celui-ci de porter son avis sur votre dossier de candidature en même temps que son appréciation écrite.

Le responsable ressources humaines de votre délégation régionale est votre interlocuteur pour vous accompagner et vous conseiller dans le cadre de cette campagne d'appréciation.

**En savoir plus :**
**Vous trouverez sur le site www.gaia.inserm.fr une FAQ et un guide de l'entretien d'appréciation.**

 Sabrina Sahnoun et Christian Cassier

# En bref

## Optez pour la Carte corporate !

La Carte corporate (nouvelle dénomination de la carte affaires) est un moyen de paiement permettant de régler les frais engagés par les agents au cours de leurs déplacements professionnels (taxi, restauration, colloque, hôtellerie…). Adossée au compte personnel de l'agent en mission, la carte fonctionne avec un débit différé de 30 jours fin de mois, des assurances et une assistance pour sécuriser les déplacements du titulaire ainsi qu'un site internet de suivi des dépenses.

**Contact : Chef des services financiers de votre délégation régionale**

→ Nicolas Le Van Xieu

## Contrats de recherche : frais de gestion

Le taux de prélèvement sur ressources propres a augmenté au 1er janvier 2012. De 7 % (2% de frais de gestion et 5 % de frais d'hébergement), il passe à 10 % (5 % de frais de gestion et 5 % de frais d'hébergement). Dès lors, il convient de prendre en compte ces nouveaux taux dans le montage du budget auprès des financeurs. Les gestionnaires de ressources externes de votre délégation régionale sont à votre disposition.

→ Martine du Castel

## Un nouveau seuil pour les marchés formalisés

Un nouveau décret* a modifié les seuils applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique. Désormais, tout achat d'un montant estimé supérieur à 130 000 € HT (au lieu de 125 000 € HT) devra faire l'objet d'une saisine de la délégation régionale. Le responsable achats est votre interlocuteur concernant la conduite de la procédure et la rédaction du contrat.

*Décret n° 2011-2027

→ Nicolas Le Van Xieu

# Pôle Prévention des risques :

## Améliorer la prévention médicale et la sécurité au travail

**Le nouveau décret[1] relatif à la rénovation du dialogue social en faveur de la prévention médicale et de la sécurité au travail dans la fonction publique est paru en juin 2011.**

### Quelles sont les nouvelles dispositions ?

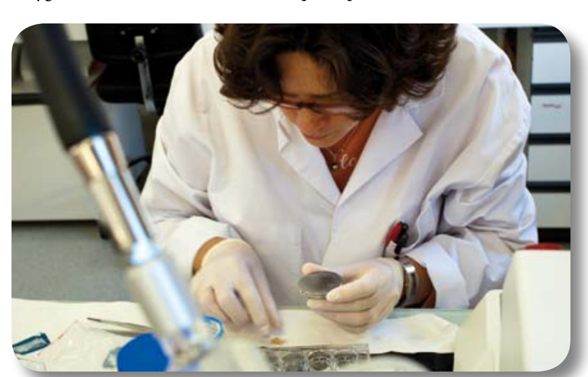


- Les comités locaux d'hygiène et de sécurité deviennent les comités spéciaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CSHSCT) qui ont une durée de mandat de 4 ans. Ils se réunissent au minimum 3 fois par an et seuls les représentants du personnel ont droit de vote.
- Les correspondants hygiène et sécurité des unités de recherche deviennent des assistants de prévention. Leurs principales missions sont d'assister et de conseiller leur chef de service dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en place d'une politique de prévention des risques et dans la mise en œuvre des règles de sécurité et de santé au travail.
- Les ingénieurs hygiène et sécurité des délégations régionales deviennent des conseillers de prévention. Ils ont pour rôle de veiller à l'application des règles en matière de santé et de sécurité au travail et de proposer toute mesure de nature à améliorer la médecine de prévention, la sécurité et la prévention des risques professionnels.
- Le service de médecine de prévention se réorganise avec pour objectif de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il conduit les actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

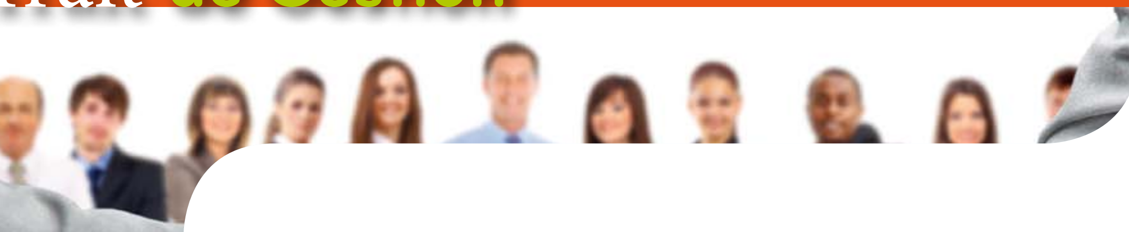
### Leur application à l'Inserm

Les dispositions de ce décret sont entrées en vigueur à compter du 1er juillet 2011, à l'exception de celles afférentes à la création et au mode de désignation des membres des CSHSCT, qui ne seront applicables à l'Inserm qu'en 2014.
Un groupe de travail composé de membres du bureau de coordination de la prévention des risques (BCPR) et d'ingénieurs hygiène et sécurité a été mis en place pour assurer la mise à jour de l'instruction générale pour l'hygiène et la sécurité et la médecine de prévention à l'Inserm.

[1]Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-43 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.



→ Sébastien Caillot



# Le point sur...

## Un nouveau paysage universitaire

**Le DPRE**

**Le Département des Partenariats et des relations extérieures (DPRE) contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique de coopération de l'Inserm avec l'ensemble des partenaires qui participent au développement de la recherche, tant au niveau régional, qu'européen et international.**

**Depuis plusieurs années, le paysage universitaire subit de profondes restructurations afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche. La loi de programmation pour la recherche du 18 avril 2006 définit les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) comme l'un des leviers permettant aux différents partenaires de «regrouper tout ou partie de leurs activités et de leurs moyens, notamment en matière de recherche, afin de conduire ensemble des projets communs».**



### Accroître la visibilité des grands sites universitaires

Les PRES ont été créés en 2006 afin de renforcer l'efficacité, la visibilité et l'attractivité des universités, des grandes écoles et des organismes de recherche. À ce jour, 21 PRES regroupent au total près de 60 universités et de nombreux établissements tels que des écoles d'ingénieurs, des instituts nationaux polytechniques, de grands établissements (Institut de Physique du Globe de Paris...) et des centres hospitaliers. En Ile-de-France, 7 PRES ont été mis en place. L'Université Paris Est, UniverSud et ParisTech font partie des 9 premiers PRES.
Ces pôles peuvent prendre deux formes juridiques. Le statut d'établissement public de coopération scientifique (EPCS) est la forme la plus adaptée pour articuler formation et recherche. Elle donne aux PRES les mêmes prérogatives que les universités notamment pour ce qui concerne la délivrance des diplômes. La Fondation de coopération scientifique (FCS), statut de droit privé plus visible pour les industriels, offre la possibilité de bénéficier de financements privés sans fiscalité. «*Les PRES ont fait le choix de l'une ou de l'autre forme juridique en fonction de la stratégie qu'ils souhaitaient développer*», souligne Claire Giry, Directrice du Département des Partenariats et des relations extérieures (DPRE). Ils reçoivent de la part des établissements membres un transfert de compétences qui varie selon leurs objectifs. «*Les universités ont principalement mutualisé l'ingénierie de formation (organisation des cursus, création de masters communs). Certaines ont choisi leur politique internationale, d'autres la valorisation, ou des combinaisons de ces fonctions*», précise-t-elle.
Parmi les mesures visant la réorganisation du paysage universitaire, la loi LRU relative aux libertés et responsabilités des universités (2007) prévoit l'accès à l'autonomie principalement dans les domaines budgétaire et de gestion des ressources humaines. Enfin, l'opération Campus, lancée en février 2008, est un plan de grande ampleur en faveur de l'immobilier universitaire. Il a permis d'octroyer des moyens importants à des sites sélectionnés sur appel à projets. Plusieurs PRES ont été créés dans le cadre de cette opération.

### Des PRES aux IDEX

Les Investissements d'avenir, programme doté d'un capital de 7,7 milliards d'euros, regroupant les Idex, Labex..., ont également été l'occasion pour les PRES de jouer un rôle dans la définition des stratégies de site.
«*Les Initiatives d'excellence (Idex) qui sont*

*les appels d'offres les plus structurants des Investissements d'avenir, ont une logique de site et ce sont donc très souvent les PRES qui ont permis que les réflexions stratégiques, les choix pris en amont du dépôt des projets, soient faits entre les membres et partenaires de ces structures*», explique Claire Giry. En Ile-de-France, plusieurs PRES ont déposé des projets d'Idex dont un sélectionné en juillet 2011 : Paris Sciences et Lettres, doté de 750 M€. Deux autres Idex ont été également sélectionnées : Bordeaux et UNISTRA (Strasbourg). Les cinq lauréats de la deuxième vague ont été annoncés début février 2011. Il s'agit de l'IPS Paris Saclay, SUPER (Sorbonne Université), USPC (Université Sorbonne Paris Cité) pour l'Ile-de-France, AMIDEX (Marseille) et UNITI (Toulouse). Les dotations de ces derniers ne sont pas encore connues.




«*Les PRES sont des lieux de rencontres entre tous les partenaires, mais aussi de réflexion stratégique, extrêmement intéressants et positifs*», précise Claire Giry. *L'ensemble de ces dynamiques (PRES, loi LRU, Investissements d'avenir), a permis de pousser assez loin les réflexions stratégiques des établissements, dans un contexte partenarial. Il est ainsi très intéressant pour l'Inserm d'avoir des interlocuteurs réguliers, qui savent ce qu'ils ont envie de faire, prennent en main leur stratégie et sont ainsi dans un dialogue riche avec leurs partenaires dont nous faisons partie*». À titre d'exemple, le PRES Paris Est consolide les partenariats avec l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, l'EFS et les Universités concernées, sans pour autant être une Idex. L'Inserm s'adapte à ce dialogue dans le cadre de sa politique nationale et de son exigence d'excellence sous toutes ses formes, voulue par le Pr André Syrota, président-directeur général de l'Inserm, qui encourage la discussion avec toutes les universités accueillant des équipes Inserm, qu'elles soient ou non concernés par un Idex.

### Les IHU, autres investissements d'avenir

Les Institut Hospitalo-Universitaires (IHU) font également partie des Investissements d'avenir. Ce label d'excellence (850 millions d'euros) couronne des projets réunissant l'hôpital, l'université et les organismes de recherche. Ces structures plus souples et plus petites que les Idex sont dotées de moyens importants comme en Ile-de-France où trois IHU (sur un total de six) ont été labellisés. L'Institut de neurosciences translationnelles de Paris (UPMC, Inserm, CHU Pitié-Salpêtrière) et l'Institut de cardiométabolisme et nutrition (UPMC, Inserm, CHU Pitié-Salpêtrière) bénéficient chaucun d'un budget de 45 millions ; l'IHU Imagine (Université Paris Descartes, Inserm, CHU Necker) de 64,26 millions d'euros. Trois autres projets «prometteurs» ont reçu un financement ponctuel : l'IHU Cancer (Université Paris 11/IGR) ; l'Institut Saint-Louis (PRES Sorbonne Paris Cité) et le projet «HandiMedEx» (Université Versailles, Saint-Quentin) qui se partageront une dotation de 35 millions d'euros.

Pour Claire Giry, les Idex vont, au fil du temps, structurer le paysage universitaire parisien. Pour exemple, les universités Paris Descartes et Paris Diderot annoncent leur fusion. «*Il faut souhaiter que ce mouvement aille dans le sens d'une simplification pour les laboratoires qui pourront disposer d'une stratégie claire avec des ensembles et des partenaires plus cohérents*», conclut-t-elle.

**Les projets Investissements d'avenir en Sciences de la Vie et de la Santé retenus en IDF :**

**7 PRES, 3 IdEx, 25 LabEx, 9 EquipEx, 3 IHU, 8 cohortes, 2 SATT...**

**En savoir plus :**

**http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20724/les-poles-de-recherche-et-d-enseignement-superieur-pres.html**






**« Les PRES sont des lieux de rencontres entre tous les partenaires, mais aussi de réflexion stratégique, extrêmement intéressants et positifs »**

# Bonnes pratiques

## Le travail en horaires décalés

Les horaires habituels de travail se situent entre 7h30 et 19h30. Ces horaires s'appliquent à l'ensemble des agents Inserm. Le travail en horaires décalés doit rester exceptionnel et dans la mesure du possible, être consacré à des tâches ne présentant pas de risques. Si le travail s'avère nécessaire pour raisons de service en dehors de ces horaires, le soir ou le week-end par exemple, les consignes suivantes doivent être impérativement respectées :

- disposer d'un accord écrit et nominal du directeur de l'unité ;
- cet accord doit préciser les activités autorisées ;
- il doit être inscrit dans le registre d'hygiène et sécurité ;
- il doit être transmis au délégué régional et signalé au service de sécurité du site.

Le directeur doit veiller à ce que les personnes travaillant en horaires décalés :

- disposent d'une assurance responsabilité civile ;
- soient qualifiées pour exercer la tâche qui leur est confiée et disposent des moyens de prévention nécessaires.

Une vigilance toute particulière doit être portée à l'exercice de certaines activités (manipulation des radioéléments ou mise en œuvre de micro-organismes à risque infectieux) qui s'inscrivent dans la liste des travaux dangereux pour lesquels la réglementation interdit le travail isolé.

**Contact : Ingénieur prévention des risques et responsable ressources humaines de votre délégation régionale**


Violaine Arnaud

## L'ordre de mission



Toute personne travaillant ou accueillie dans une unité mixte peut bénéficier d'un ordre de mission. Pour tout déplacement professionnel, l'agent qui se déplace doit détenir un ordre de mission. Ce document autorise le déplacement et permet au missionnaire de bénéficier d'une garantie d'assurance en cas d'accident (couverture par l'Inserm sur le territoire métropolitain ou couverture par une assurance spécifique en cas de déplacement à l'étranger). Enfin, le missionnaire peut obtenir le remboursement de certaines dépenses ou percevoir une indemnité, avec l'accord du directeur d'unité.

L'ordre de mission est signé par celui qui l'autorise et indique le mode de transport choisi, le lieu du déplacement, sa durée. Il permet d'évaluer le montant des crédits à réserver pour rembourser le missionnaire dès son retour.

Tout déplacement dans un pays à risque doit être autorisé par le directeur d'unité et par le délégué régional.

Les agents peuvent bénéficier de la nouvelle carte affaires, la Carte corporate (cf. En bref, page 3), afin de régler certains frais engagés pendant le déplacement.

Un module Missions dans SAFIr a été développé pour la gestion des ordres de mission qui permet l'édition du document, le calcul de l'avance et les remboursements à opérer.


Martine du Castel

## SI-pratique mode d'emploi

### Connexion sans fil sécurisée à internet

Des zones de couverture Wifi de ce service sont disponibles dans le monde entier au sein de la communauté Education-Recherche.

**http://eduroam.inserm.fr**

Vous pouvez y accéder en utilisant vos identifiants de messagerie Inserm.

→ Nicolas Chateigner

# Nos métiers

**Djamila Fekir**
Assistante sociale IDF - Conseillère technique



### Quel a été votre parcours ?

Après avoir obtenu mon diplôme d'Etat, j'ai travaillé auprès de collectivités territoriales et auprès d'administrations sanitaires de l'Etat comme assistante sociale de secteur. J'ai ensuite intégré l'Inserm en 2006.

### Quelles sont vos missions ?

Je suis assistante sociale pour tous les agents d'Ile-de-France rémunérés par l'Inserm. Je suis également conseillère technique et je coordonne le réseau national des assistantes sociales. Ma mission est de contribuer à la mise en œuvre de la politique sociale de l'Inserm. L'objectif est d'aider les agents à trouver un équilibre entre vies professionnelle et personnelle, dans le respect du secret professionnel.
Mes grands domaines d'intervention sont le travail (accueil des nouveaux recrutés, prévention des risques psychosociaux…) ; la vie quotidienne (accompagnement aux changements familiaux, prestations sociales, logement…) ; les loisirs (vacances…) ; la santé (mutuelle et prévoyance, handicap…) ; l'économie familiale (endettement, aides financières).

### Qu'est-ce qui vous plait le plus ?

C'est la dimension humaine de ce métier. Cela nécessite d'être disponible, consensuelle, à l'écoute et de prendre le temps de bien mesurer les enjeux. Mais surtout, il faut être optimiste, y croire car quand on est convaincu, on est convainquant !

**Contact : djamila.fekir@inserm.fr**

 Violaine Arnaud et Samia Sayah

**Martine Augustin-Bourgeois**
Médecin de prévention - DR Paris 6



### Quel a été votre parcours ?

J'ai suivi des études de médecine, orientées d'abord vers la médecine interne puis vers la médecine du travail. J'ai travaillé dans différents hôpitaux en tant que médecin de prévention. Ce travail de prise en charge et d'accompagnement des agents a été riche et complexe du fait du nombre et de la variété des risques professionnels rencontrés.
Voulant quitter le monde de l'hôpital mais tout en restant dans le domaine de la santé, j'ai donc rejoint l'Inserm en septembre 2011.

### En quoi consiste votre activité ?

Elle comprend une mission de médecine de prévention classique, pour 80 % de mon temps. Ce travail est dense, avec de multiples interlocuteurs (ingénieurs hygiène et sécurité, chercheurs…). Le suivi régulier des agents permet réellement la mise en place d'une politique de prévention. J'essaye d'être la plus disponible possible, d'être au plus près des personnes, d'appréhender les risques auxquels elles sont exposées. L'adéquation entre le poste et la santé physique et psychique des agents est l'enjeu majeur de ma mission.
Le reste de mon temps de travail s'effectue au sein du bureau de la coordination nationale où je participe à la mise en place de protocoles et de formations. C'est une activité que j'apprécie beaucoup. L'équipe est formidable.
Mes conditions de travail à l'Inserm sont très satisfaisantes. Je souhaiterais pouvoir continuer à répondre à la forte sollicitation, en maintenant la qualité du service rendu.

 Cyrille Mahieux

# Initiatives

## Des apprentis chercheurs au PARCC




Lancée il y a sept ans par l'APSR – l'Arbre des Connaissances[1] à l'Institut universitaire d'hématologie de l'hôpital Saint-Louis, l'initiative «Apprentis chercheurs» a depuis fait des émules. En 2011, le PARCC – Paris-Centre de recherche cardiovasculaire[2] a rejoint les dix instituts participants.

Ces apprentis chercheurs abordent le questionnement et la démarche scientifique tout en réalisant des expériences sur un sujet de recherche du laboratoire. En fin d'année scolaire, est organisé un mini-congrès au cours duquel chaque binôme présente ses travaux, tels de vrais scientifiques. Ils se verront remettre un diplôme d'initiation à la recherche remis par le directeur du centre.
Sélectionnés d'après leur motivation et basés sur le volontariat, trois binômes d'élèves du collège André Citroën et du lycée Victor Duruy sont accueillis au PARCC, chacun par un binôme de scientifiques.

Ces jeunes deviennent de véritables ambassadeurs de la recherche produite dans les laboratoires auprès de leurs camarades de classe et de leur famille. Car les sciences et la recherche sont aussi affaire des citoyens.

[1] **http://www.arbre-des-connaissances-apsr.org/**
[2] **http://parcc.inserm.fr**



Nathalie Blais, Carole Hénique-Gréciet et Philippe Coudol

Trait de Gestion

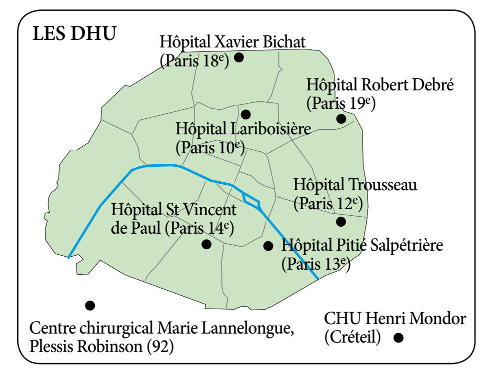
# Actualité scientifique

## Labellisation de 8 Départements Hospitalo-Universitaires (DHU) en Île-de-France

Le 16 janvier dernier, l'AP-HP, certaines universités franciliennes[1], l'Inserm et les organismes de recherche membres d'Aviesan ont annoncé les 8 premiers Départements Hospitalo-Universitaires (DHU) labellisés qui associent un ou plusieurs pôles cliniques (ou une partie d'un pôle clinique) et plusieurs unités mixtes de recherche.
Ces DHU ont pour objectif de donner un nouvel élan et une ambition de recherche, de formation et de soins, facteurs d'attractivité pour les structures hospitalo-universitaires.
Ils réunissent un ensemble significatif de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et de personnels hospitaliers qui les positionnent comme références internationales.
Les lauréats sont NeuroVasc /Paris Sorbonne (Hugues Chabriat, Inserm U740, Hôpital Lariboisière,), Fibrosis, Inflammation and Remodeling in Renal and Respiratory Diseases (Bruno Crestani, Inserm U700, Hôpital Xavier Bichat), Thorax Innovation (Marc Humbert, Inserm U999, Centre chirurgical Marie Lannelongue), Promoting Research Oriented Towards Early CNS Therapies developing brain and childhood handicap (Pierre Gressens, Inserm U676, Hôpital Robert Debré), Virus, Immunity, Cancer (Jean-Michel Pawlotsky, Inserm U955, Créteil), Risks in Pregnancy (François Goffinet, Inserm U953, Hôpital St Vincent de Paul), Vision & Handicaps: Vigilance, prevention and therapeutic innovations (Bahram Bodaghi, Inserm U959, Hôpital Pitié Salpétrière), Inflammation-Immunopathology-Biotherapies from rare to common diseases (Serge Amselem, Inserm U933, Hôpital Trousseau, David Klatzman, Inserm U959, Hôpital Pitié-Salpétrière).

[1]Paris Descartes, Pierre et Marie Curie, Paris Diderot, Paris Est Val-de-Marne Créteil, Paris 13 Nord, Paris-Sud, Versailles-Saint-Quentin en Yvelines et le PRES Sorbonne Paris Cité.

 Samia Sayah




## Lancement du site grippenet.fr



Le réseau Sentinelles (Inserm U707 / Université Pierre et Marie Curie) et l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) viennent de lancer un nouveau système de surveillance de la grippe sur Internet. Chaque citoyen peut désormais être acteur de la recherche sur la grippe par l'intermédiaire du site www.grippenet.fr. Ce site est ouvert à toute personne majeure, malade ou non, et résidant en France métropolitaine. Après avoir rempli un questionnaire précisant son profil, le participant est invité chaque semaine à remplir un bref questionnaire récapitulant les symptômes (fièvre, toux) observés ou non depuis sa dernière connexion. L'analyse de ces données anonymes contribue, en temps réel, à la surveillance de la grippe en France et permet de mieux comprendre la diffusion des épidémies, d'étudier les facteurs de risque ou encore de connaître le comportement de la population vis-à-vis de la maladie.
À ce jour, la surveillance de la grippe en France est réalisée à l'aide d'informations collectées par des médecins libéraux volontaires, faisant notamment partie du réseau Sentinelles de l'Inserm, et par un réseau de laboratoires et d'hôpitaux.

Christian Cassier

# Agenda

- Dans le cadre de **La semaine du cerveau** qui aura lieu du 12 au 18 mars :
- Café Santé Inserm : L'enfant dyspraxique de Caroline Huron, mercredi 14 mars à 18h30 au café des Editeurs (Paris 6).

**Inscription : communication.idf@inserm.fr**

- Bar des Sciences de Villejuif : Les maux du langage avec la participation de Laurence Vaivre-Douret, Constance Flamand-Roze et Christophe Pallier.

**En savoir plus sur le site de la société des neurosciences : www.semaineducerveau.fr**

- **Calendrier prévisionnel de la campagne d'appréciation des IT de l'Inserm :**
- Du 12 mars 2012 au 6 avril 2012

- **Calendrier prévisionnel de la campagne de concours internes IT :**
- Du 12 mars 2012 au 19 avril 2012

**En savoir plus sur le site : www.gaia.inserm.fr**

# Le saviez-vous ?

### LabEx et IdEX

Dans le cadre des Investissements d'avenir liés au Grand Emprunt, l'appel à projets Laboratoires d'Excellence (LabEx) doté d'un milliard d'euros a pour objectif de soutenir et d'amplifier le rôle et la visibilité internationale des meilleurs laboratoires de recherche français.

L'appel à projets Initiatives d'Excellence (IdEx), doté de 7,7 milliards d'euros, doit permettre de faire émerger en France 5 à 10 pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. L'objectif est de créer des pôles capables de rivaliser avec les plus grandes universités du monde.

### Trait de Gestion

Trimestriel d'information interne Inserm, Région Ile-de-France

**Contact :** redaction-journal.idf@inserm.fr
**Directeur de la publication :** Nicolas Jeanjean
**Coordination :** Samia Sayah
**Maquette :** Dialectica Communication

**Membres du comité de rédaction :** Nicole Braure, Christian Cassier, Martine du Castel, Nicolas Chateigner, Philippe Coudol, Marianne Coutures, Nicolas Le Van Xieu, Michelle Liu, Cyrille Mahieux, Béatrice Presles-Dherbes, Sabrina Sahnoun.

**Membres du comité éditorial :** Arnaud Benedetti, Catherine d'Astier, Sylviane Inocencio, Nicolas Jeanjean, Laurence Lomme, Marie-Pascale Martel, Laurence Parmantier.



